

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CCAS DU 15 OCTOBRE 2020 A 18 H 00

Président de séance : GAMARD Philippe

Présents : CŒUR Martine ; PAULIN Pascale ; CORAILLER Andrée ; MECHREF Houria ; ANDRE Jean-Claude ; BOISSIN Claudine ; TOUSSAINT Elisabeth ; AURILIO Gislaine

Procuration : /

Absents : LOGET Michel ; CAZALET Pierrette

Secrétaire de séance : PAULIN Pascale

Monsieur le Président de séance ouvre la réunion de la Commission Administrative à 18h06.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du 3 septembre 2020.

Point n°3 : La Semaine Bleue a été finalement annulée pour des raisons essentiellement liées au contexte sanitaire.

Point n°5 : Réunion de préparation du TELETHON prévue initialement le 1^{er} octobre a été annulée en l'absence d'informations plus précises de l'Agglomération.

1/ AIDE A PERSONNE EN DIFFICULTE

Monsieur le Président de séance expose aux membres du Conseil d'Administration qu'il convient de venir en aide à une personne en grande difficulté financière et fait part de sa situation.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

DECIDE de prendre à sa charge l'achat de 4 bons d'une valeur faciale de 11 € (soit 44 €) à la banque alimentaire de Roquemaure au bénéfice d'une administrée.

PRECISE que la dépense sera imputée à l'article 6562 sur présentation d'une facture de la Banque Alimentaire de Roquemaure

Voté à l'unanimité – 9 voix pour.

2/ NOTIFICATION DU REGLEMENT DE LA BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Vu la délibération n° 010/2012 du 3 octobre 2012 créant la bourse au permis de conduire et approuvant les modalités techniques et financières d'attribution.

Vu la délibération n° 008/2013 du 9 juillet 2013 modifiant l'article 3 de la délibération n° 010/2012 du 3 octobre 2012 et déterminant le nombre de candidats à la bourse au permis citoyen en fonction des crédits votés sur le budget primitif de l'année en cours ;

Vu la délibération n° 010/2015 du 27/05/2015 portant modification de la charte d'engagement et de la convention tripartite ;

Vu la délibération du CCAS n° 008/2019 du 22/05/2019 modifiant le règlement du permis citoyen ;

Considérant que le règlement de la bourse au permis de conduire doit être modifié ;

Monsieur le Président propose de modifier le montant de l'aide du CCAS en fonction des formules choisies (classique ou en ligne) et d'élargir la participation à la conduite accompagnée.

La Commission Administrative après en avoir délibéré :

DECIDE :

D'approuver le nouveau règlement de la bourse au permis de conduire.

Voté à l'unanimité – 9 voix pour.

3/ DON AVOIR DE LA CANTINE

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration d'un mail reçu d'une administrée souhaitant faire don au CCAS de son avoir de cantine.

Considérant que les enfants de cette administrée ne sont plus scolarisés sur St Laurent des Arbres et qu'elle n'aura plus de facture de cantine.

Le Conseil d'Administration,

➤ **DECIDE** d'accepter le don de 29 € de cette administrée correspondant à un avoir de cantine.

Voté à l'unanimité – 9 voix pour.

4/ ATTRIBUTION SUBVENTION POUR LE DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES / 55 COMMUNES CONCERNEES

Monsieur le Président fait part au Conseil d'Administration de l'appel aux dons lancé par l'Association Départementale des Maires des Alpes Maritimes suite aux intempéries survenues en octobre 2020 dans le département des Alpes Maritimes.

Le passage de la tempête Alex a touché un grand nombre de communes dans ce département et a occasionné de très nombreux dégâts ;

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré ;

DECIDE d'attribuer à l'Association Départementale des Maires des Alpes Maritimes un don de solidarité de 500 € pour venir en aide à ce département sinistré et permettre la reconstruction des équipements publics dévastés.

PRECISE que cette somme sera versée directement sur le compte ouvert à cet effet.

Voté à la majorité – 7 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention.

5/ ATTRIBUTION SUBVENTION FNATH

Monsieur le Président informe le Conseil d'administration d'un courrier du 7 décembre 2019 reçu de la FNATH sollicitant une subvention pour l'année 2020. Cette subvention permettrait

d'apporter un soutien financier à cette association représentée localement dans le cadre de ses participations et de ses actions menées envers les accidentés de la vie.

CONSIDERANT qu'il convient de prendre en compte les besoins financiers de cette association,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

➤ **DECIDE** de verser la somme de 100 € pour l'année 2020 à : La Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés, Alès

➤ **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020, à l'article 6574.

Voté à l'unanimité – 9 voix pour.

6/ DIVERS

- Opération Brioches
- Stocks de boissons : La date de péremption nécessite de les donner rapidement :
 - Les jus de fruits à la garderie,Les stocks des autres boissons avec des dates éloignées pourront être conservés.
- MONALISA :
 - Informations sur les actions de l'équipe de Saint Laurent. Si des personnes veulent être visitées, se rapprocher de Pascale PAULIN, référente de l'équipe : 06 17 46 99 60.
 - Suite à l'exposition photographique REGARDE MOI en mars 2019, un album photo a été remis à chaque personne photographiée (il y a eu 3 Saint Laurentaises).

La séance est levée à 18h50.

Le Président de séance,



Philippe GAMARD

